



**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAINTE-CROIX  
SÉANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, sept avril à vingt heure et trente minutes , le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le premier avril, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine GORGUES ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Sylvain MASSIÉ, Flavie PIRON, Allison PLAS, Claire ASTOR.

Absents excusés : Nicolas BLATGÉ.

Secrétaire de séance : Flavie PIRON

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	10	0	10

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

Compte-tenu de son affichage sur le site de la mairie

le : **10 avril 2026**

Et de sa transmission en Préfecture le : **10 avril 2026**

**N°2026-05-09**

**5.6.1**

**Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-21 et L.5211-7 et suivants,

**Vu** les statuts des syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère,

**Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein desdits syndicats à la suite du renouvellement du Conseil municipal,

Il est proposé de procéder à la désignation des délégués appelés à représenter la commune au sein des syndicats suivants :

**Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (secteur Vignobles et Bastides).**

Sont désignés en qualité de délégués titulaires :

- Didier BOURG
- Pascal TAUPIAC

**Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) du Gaillacois.**

Sont désignés en qualité de délégués titulaires :

- Didier BOURG

Les délégués suppléants sont :

- Sylvain MASSIÉ

**Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique Vère-Lézert.**

Sont désignés en qualité de délégués titulaires :

- Jean-Marc BALARAN
- Frédéric ORGUEIL
- Flavie PIRON

**Correspondant Défense**

Conformément aux dispositions relatives à la fonction de correspondant défense, est désigné :

- Allison PLAS

**Correspondant Tempête**

Dans le cadre de la gestion des risques majeurs et de l'organisation communale de crise, est désigné :

- Frédéric ORGUEIL

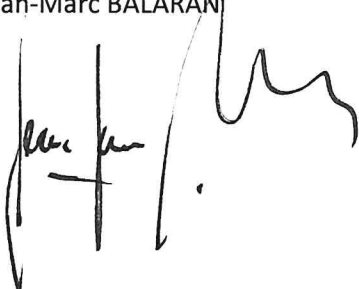
Le Conseil municipal précise que ces délégués représentent la commune au sein des instances délibérantes des syndicats concernés et qu'ils rendent compte de leur activité au Conseil municipal.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **PROCEDER** à la désignation des délégués appelés à représenter la commune au sein des syndicats intercommunaux susmentionnés, conformément aux statuts de chacun d'eux,
- **VALIDER** les désignations telles que proposées.

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 07 avril 2026,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc BALARAN



Le Secrétaire de séance  
Flavie PIRON

